



Assemblée générale

Distr. limitée
7 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

Projet de rapport

Additif

J. Exploration de l'espace et innovation

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Exploration de l'espace et innovation », conformément à la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale.

2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Brésil, Canada, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, République de Corée, Roumanie et Royaume-Uni. Le représentant de l'Union européenne, organisation dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les représentantes et représentants de l'Open Lunar Foundation, du Space Generation Advisory Council et de la World Space Week Association, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

3. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur le deuxième atelier ONU/Chine sur l'exploration de l'espace et l'innovation, organisé dans le cadre du partenariat mondial ([A/AC.105/1294](#)) ;

b) Document de séance contenant une proposition relative à l'évaluation des mécanismes de coordination lunaire au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, présenté par la Roumanie ([A/AC.105/2023/CRP.8](#)) ;

c) Document de séance contenant un rapport sur le statut et le programme de travail du Groupe mondial d'experts sur les activités lunaires durables, présenté par la Moon Village Association ([A/AC.105/2023/CRP.9](#)).

4. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « La station internationale de recherche lunaire », par le représentant de la Chine ;

b) « Le voyage vers la Lune de la République de Corée », par le représentant de la République de Corée ;



c) « Stratégie nationale en matière de science et de technologies cislunaires », par le représentant des États-Unis d'Amérique ;

d) « Pour l'humanité tout entière : le déploiement des missions Artemis de la NASA », par la représentante des États-Unis d'Amérique ;

e) « Les initiatives de l'APSCO dans le domaine de l'exploration de l'espace : la Lune et au-delà », par la représentante de l'APSCO, organisation dotée du statut d'observateur ;

f) « Rapport sur le portefeuille du commerce lunaire : les principaux résultats », par le représentant de la Moon Village Association, organisation dotée du statut d'observateur.

5. Le Comité a rappelé l'origine de ce point de l'ordre du jour et les travaux de l'Équipe spéciale sur l'exploration et l'innovation, qui avait produit le tout premier rapport des Nations Unies soulignant l'importance de l'exploration humaine de l'espace au-delà de l'orbite terrestre basse (voir [A/AC.105/1168](#)).

6. Le Comité a noté avec satisfaction que les délégations avaient, à la session en cours, présenté des informations et des mises à jour sur les initiatives concernant l'exploration de l'espace et l'innovation, en donnant notamment des précisions sur les activités, programmes et résultats nationaux, ainsi que des exemples de coopération bilatérale, régionale ou multilatérale dans ce domaine.

7. Le Comité a noté qu'au cours des débats, des informations avaient été fournies, entre autres, sur des activités de recherche-développement ; des lancements d'objets spatiaux ; des faits nouveaux concernant les programmes de vol spatial habité ; des sélections d'astronautes, dont le premier para-astronaute de l'histoire ; les activités et les possibilités de coopération en rapport avec la Station spatiale internationale et la Station spatiale chinoise ; des activités d'exploration robotisée ; de nombreuses missions vers la Lune, Mars, les lunes de Mars, les lunes glacées de Jupiter, le Soleil et des astéroïdes ; la première modification de l'orbite d'un astéroïde ; des expériences menées au moyen de satellites, d'atterrisseurs et de rovers ; la collecte et le retour d'échantillons ; les premières images de l'espace primitif prises par un télescope de nouvelle génération ; la future plateforme sur orbite lunaire Gateway ; la future station de recherche lunaire ; le premier astronef au monde destiné à servir de relais de communications lunaires ; une nouvelle technique de cartographie automatisée des ressources minérales de la surface lunaire ; des technologies de gonflage pour les modules logistiques déployés sur la surface lunaire ; la première imagerie spatiale à balayage spectral H-Alpha au monde ; le nouveau record du champ magnétique le plus puissant mesuré directement dans l'univers ; des faits nouveaux concernant la technologie des fusées, les systèmes de propulsion des lanceurs, les systèmes de parachute des modules d'équipage et les sources d'énergie fiables et durables ; des systèmes de démonstration de l'utilisation de ressources *in situ* ; des systèmes de télécommunication interplanétaire, y compris une grande antenne déployable ; l'influence des facteurs liés aux vols spatiaux sur les objets biologiques ; des utilisations novatrices des mégadonnées et de l'intelligence artificielle ; l'élaboration de livres blancs, de déclarations d'action, de plans, de feuilles de route, de stratégies et de lois sur l'espace ; une communication conjointe sur la gestion du trafic spatial ; un pôle d'innovation consacré à l'exploration de l'espace ; un centre pour l'innovation et les ressources spatiales ; un « défi des ressources spatiales » ; une semaine des ressources spatiales ; une consultation publique sur une proposition d'ordonnance établissant des normes de sécurité et des bonnes pratiques pour le lancement et l'exploitation de fusées amateurs ; la proclamation de 2023 « Année de la science ouverte » ; l'organisation de journées portes ouvertes dans des entreprises pour sensibiliser les citoyens à l'exploration de l'espace ; une initiative « Astronaute d'un jour » ; les succès de start-ups du secteur spatial ; des actions en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le secteur spatial ; et la volonté d'accroître les ressources humaines et financières consacrées à l'exploration de l'espace et à l'innovation.

8. Le Comité a également noté que le 30 mai 2023, veille de l'ouverture de la session en cours, un record avait été battu en matière de vols spatiaux habités, un total de 17 personnes se trouvant simultanément dans l'espace extra-atmosphérique.
9. Le Comité a en outre noté que le mois de juin 2023 marquait le soixantième anniversaire du vol spatial historique de Valentina Tereshkova.
10. Le Comité a noté que l'exploration de l'espace permettait de créer de nouvelles connaissances, de favoriser le développement de nouvelles technologies, de stimuler les économies et d'inspirer l'humanité.
11. Le Comité a également noté que l'exploration de l'espace, que ce soit par des humains ou des robots, ouvrait de nouvelles voies d'investigation scientifique et que les recherches découlant des missions d'exploration nous permettaient d'approfondir notre connaissance de l'univers et d'aborder certaines des questions les plus fondamentales pour l'humanité.
12. Le Comité a en outre noté l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes dans les activités d'exploration de l'espace et d'innovation, y compris les gouvernements et les organismes publics, les entités non gouvernementales, les établissements universitaires, les centres de recherche technique et scientifique, l'industrie et le secteur privé.
13. Le Comité a noté que des efforts étaient déployés pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans les activités d'exploration de l'espace et d'innovation.
14. Certaines délégations ont estimé que, dans le cadre des efforts d'exploration de l'espace, il était essentiel que les pays en développement ne soient pas laissés de côté ou traités injustement, alors que ces pays s'engageaient de plus en plus dans les activités spatiales, en élaborant leurs propres programmes spatiaux et politiques spatiales.
15. Le point de vue a été exprimé que, dans la mesure où un certain nombre de missions spatiales en projet faisaient intervenir des activités et des technologies qui n'avaient pas été envisagées jusque-là pour l'exploration de l'espace lointain, il importait que les règles régissant ces activités soient suffisamment souples pour permettre d'y apporter des ajustements à la lumière de l'expérience, tout en veillant à préserver la sûreté, la sécurité et la durabilité.
16. Certaines délégations ont estimé que les principes énoncés dans les Accords d'Artemis sur les principes relatifs à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation civiles de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes à des fins pacifiques favorisaient la coopération, la transparence et l'échange d'informations, et qu'ils pouvaient être appliqués sous leur forme actuelle ou être adaptés, au besoin, pour tenir compte des nouvelles technologies, découvertes et lois à venir.
17. Le point de vue a été exprimé qu'il convenait d'établir un nouveau partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation, qui reposerait sur l'égalité, l'avantage mutuel, l'ouverture, l'inclusion et les utilisations pacifiques, et profiterait à toute l'humanité.
18. Le point de vue a été exprimé qu'il importait de faire preuve d'un engagement politique fort et d'adopter une vision stratégique qui intègre l'espace comme domaine d'intérêt prioritaire, et que cet engagement devait se concrétiser par des plans à long terme qui tracent une voie claire pour l'exploration de l'espace et l'innovation.
19. Certaines délégations ont estimé que les start-ups étaient une source d'innovations et de solutions rentables qui bénéficiait aux projets liés aux techniques spatiales, en assurant le transfert des capacités et en favorisant la mise en place d'un écosystème des techniques spatiales à la fois concurrentiel et coopératif.

20. Le point de vue a été exprimé qu'une multitude de nouveaux acteurs pourraient jouer un rôle dans l'industrie spatiale de demain et qu'il ne serait possible de garantir le vaste potentiel de l'écosystème spatial, notamment en matière d'exploration et de science au profit de l'ensemble de l'humanité, qu'à condition d'assurer la durabilité à long terme des activités spatiales ainsi que le respect du droit international, et de prendre des mesures dans l'intérêt de tous les États.

21. Certaines délégations ont estimé que la coopération volontaire, y compris l'échange formel d'informations entre parties prenantes, sur des questions d'intérêt commun liées aux opérations lunaires, revêtait une importance cruciale pour les activités actuelles et futures, et se sont dites favorables à ce que le Comité tienne des débats à cet égard, en envisageant la mise en place d'un mécanisme de coordination.

22. Le Comité a pris note avec satisfaction du deuxième atelier ONU/Chine sur l'exploration de l'espace et l'innovation, organisé dans le cadre du partenariat mondial, qui s'était tenu du 21 au 24 novembre 2022, et à l'occasion duquel les parties prenantes avaient mis en commun des plans et des stratégies, des innovations scientifiques et techniques, et des pratiques juridiques et de politique générale, afin de promouvoir le partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation (voir [A/AC.105/1294](#)).
